

Annexe 2. Accompagnement clinique

Introduction

L'accompagnement clinique est une composante essentielle de l'acquisition des compétences nécessaires aux infirmières et aux pharmaciens pour la prise en charge de la clientèle atteinte d'hypertension artérielle. Il est souhaitable que l'infirmière et le pharmacien soient exposés aux pratiques de l'ensemble des médecins faisant partie de l'équipe de travail. Il n'est pas possible de déterminer un nombre d'heures précises pour l'accompagnement clinique car il est fonction de la formation de base du professionnel visé.

Objectifs d'apprentissage

À la fin de la période d'accompagnement clinique, le cas échéant, **selon l'ordonnance collective en vigueur**, les compétences de chacun et leurs activités réservées, l'infirmière et/ou le pharmacien seront en mesure de :

- recueillir une histoire de santé pertinente
- procéder à l'évaluation du risque cardiovasculaire
 - faire le calcul du risque
 - rédiger la note d'observation
 - transmettre l'information au patient
- effectuer l'examen physique pertinent
- sélectionner les examens paracliniques indiqués
- réaliser les mesures de pressions artérielles auscultatoires ou automatisées (BpTRU)
- procéder à l'enseignement de la mesure à domicile, à l'installation du MAPA ainsi qu'à l'enseignement pertinent
- assurer le suivi au regard des examens de laboratoires, de l'observance thérapeutique
- appliquer l'ajustement de la thérapie médicamenteuse, le cas échéant

Dans le cadre de la pratique infirmière, pour chacun des objectifs, et à chaque étape, les équipes de travail pourront choisir de faire des périodes d'observation où l'infirmière aura l'occasion d'accompagner le médecin, une infirmière plus expérimentée ou une infirmière praticienne spécialisée. De la même façon, les pharmaciens pourront se doter de processus permettant de côtoyer médecins et pharmaciens plus expérimentés.

Un mécanisme d'adaptation au changement de personnel peut aussi être mis en vigueur à l'intérieur de l'équipe de travail.